



De l'humain dans l'entreprise

Les NAO pour les salaires 2024

Bilan MSCI le 12 décembre : 1ère étape des NAO

Cette première réunion est le véritable coup d'envoi des NAO. Elle consiste à vérifier le respect des engagements de la direction sur l'accord salaires TSA signé en février 2023.

Rappel du dernier accord pour les salaires de 2023 :

- Une Augmentation Générale (AG) de 4,2%
- Une enveloppe d'Augmentation Individuelle (AI) de 1,8 %
- Une Prime de Partage de la Valeur (PPV) pour 2022 puis selon l'inflation en 2023

Cette PPV n'a pas été activée en juin car le seuil de 3,5% d'augmentation de l'inflation n'avait pas été atteint. Un versement en janvier n'interviendra qu'en cas de dépassement de ce seuil à fin décembre.

3 réunions de négociation sont prévues les 19, 26 janvier et 2 février pour tenter d'aboutir à un accord salaires 2024.

Nos revendications pour les salaires 2024 seront communiquées prochainement.

Notre délégation pour cette négociation :

Pauline Lacassy, Philippe Courbin et François Godard

Négociations salaire au niveau du groupe

Nous avons demandé à négocier les salaires au niveau groupe pour couvrir conventionnellement l'ensemble des filiales, afin de renforcer l'engagement de la direction vis à vis des salariés de Teréga SAS et de Teréga Solutions. En effet, la direction appliquait jusqu'à maintenant l'accord de TSA de manière unilatérale aux 2 autres sociétés.

L'UNSA a désigné cet été un Délégué Syndical au niveau de TSOL et se trouve ainsi en capacité de négocier au niveau de TSOL.

Pour des raisons d'équité collective et de respect des engagements pris auprès des salariés de TSOL lors de leur mutation, **l'UNSA trouve pertinent de rester dans le même esprit d'application collective avec une négociation Groupe plutôt qu'au niveau des 2 entreprises séparément.**

Pourtant, la direction nous a opposé sa décision, en décidant unilatéralement de négocier séparément au niveau de TSA et de TSOL, sans même attendre la discussion et se permet même de l'annoncer à tous par ses brèves RH. Aucune explication ne nous a été donnée.

L'UNSA y voit surtout la possibilité d'une dérive préjudiciable vers un traitement différencié entre les 2 sociétés.

UN REFUS NON COMPRIS

Quelle est donc la motivation de la Direction avec cette décision ?

**Moi ça va,
je suis à l'UNSA !**



Pour tous renseignements, recevoir nos communiqués ou nous rejoindre, contactez Frédérique Braguier

syndicat-unsaterega.fr

www.unsa-terega.org